

PROGRAMME DE TRAVAIL 2021

Dans le document suivant, l'AREPO souhaite présenter son programme de travail pour 2021, en précisant les principales activités à mener tout au long de cette année.

En raison de la persistance de l'urgence COVID-19, les principales activités de lobbying restent concentrées sur le bureau de l'AREPO à Bruxelles, sous la supervision du Secrétaire Général depuis Bordeaux.

En outre, les bureaux de l'AREPO à Bruxelles et à Bordeaux ont dû se conformer aux mesures prises respectivement par les gouvernements belge et français. En conséquence, la période de télétravail a été prolongée jusqu'à nouvel ordre, tandis que les interactions avec les Institutions européennes ont été réduites à des réunions et conférences en ligne.

1. POLITIQUES DE L'UE :

- L'AREPO continuera à suivre les trilogues sur la **politique agricole commune**, afin d'assurer la reconnaissance et le soutien appropriés des produits de qualité et d'origine dans le texte final.
- En accord avec la priorité de la Commission européenne de renforcer les Indications Géographiques de l'UE, l'AREPO contribuera à la **révision de la politique de qualité de l'UE**, tout d'abord en répondant à la consultation publique lancée par la Commission. L'AREPO présentera un document de position contenant des recommandations politiques fondées sur des données probantes, en suivant l'ensemble du processus jusqu'à la proposition de la Commission.
- L'AREPO continuera d'exposer sa position sur la **stratégie "de la ferme à la table"** et de suivre tous les développements y afférents. Dans ce cadre, l'AREPO travaillera sur le thème de l'**étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur le devant des emballages**. La première étape dans cette direction sera la discussion de la position de l'AREPO sur ce sujet avec le Collège des producteurs de l'AREPO afin de la consolider et d'être prête à participer aux prochaines consultations publiques sur la révision des informations aux consommateurs et l'établissement de profils nutritionnels.
- L'AREPO participera au processus de **révision de la politique de promotion de l'UE**, en contribuant à la future consultation publique et en surveillant l'état d'avancement jusqu'à ce que la Commission présente une proposition.

2. ACTIVITES DE DIFFUSION/INFORMATION SUR LES IG

A partir du mois de mai, l'AREPO travaillera à la **production de matériel informatif, qui sera publié et librement utilisé par ses régions membres.**

1. **Conformément aux priorités de la stratégie européenne "de la ferme à la table"**, nous souhaitons produire du matériel informatif et pédagogique expliquant ce que sont les indications géographiques et leurs avantages par rapport à la durabilité. Le principal public cible sera les jeunes consommateurs d'âge scolaire.
2. **L'Assemblée générale des Nations unies a désigné 2021 [Année internationale des fruits et légumes \(AIFV\)](#)** et la FAO est l'organisme chef de file pour la célébration de l'année en collaboration avec d'autres organisations et organes compétents du système des Nations unies. En conséquence, l'AREPO souhaite proposer à d'autres organisations s'occupant

spécifiquement des fruits et légumes de coopérer sur le thème des **fruits AOP et IGP et de produire ensemble du matériel d'information dans ce cadre des Nations unies.**

3. LES IG ET LES MARCHES PUBLICS ALIMENTAIRES

L'AREPO a commencé à suivre le thème des marchés publics alimentaires dans le cadre du projet Strength2Food. Sur cette base et suite à une proposition de la région Catalogne, l'AREPO a l'intention de travailler sur les marchés publics alimentaires, en se concentrant sur l'utilisation des produits locaux et des AOP et IGP dans les menus publics. Après une première collecte d'informations, à travers la littérature et la définition d'une bibliographie générale, l'idée est d'**organiser un groupe de travail avec d'autres régions de l'AREPO.** Dans un premier temps, le groupe devrait s'efforcer de comprendre si des lois spécifiques couvrant ce sujet sont en place dans certaines régions. Ensuite, on étudiera comment promouvoir cette initiative et encourager en particulier les administrations publiques à inclure les produits AOP et IGP dans les menus qu'elles proposent, dans le but ultime de faciliter la consommation et d'améliorer la reconnaissance des consommateurs.

Cette activité devrait débuter en mai et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2021.

4. LES IG ET LE TOURISME

Dans le passé, l'AREPO a réalisé une étude sur les flux touristiques des régions de l'AREPO. Partant de ce constat et considérant comment ce secteur a été durement touché par la crise COVID-19, l'AREPO souhaite reprendre ce travail et le développer. En conséquence, **l'AREPO a l'intention d'établir une coopération stratégique avec d'autres organisations s'occupant de tourisme** (à savoir, [Necstour](#) et [Eurogites](#)) afin d'identifier de nouveaux domaines de coopération, tels que l'agrotourisme, le tourisme rural et le « *slow tourism* », dans le but de raviver le lien entre l'AREPO et ses régions.

Cette activité sera mise en place à partir du second semestre 2021, avec la perspective de continuer à travailler sur ce sujet également par la suite.

5. ÉTUDES

- **Les IG comme ingrédient dans les aliments transformés** : Le rapport est sur le point d'être finalisé. Après sa traduction dans les quatre langues de travail de l'AREPO, l'étude devrait être publiée d'ici le premier semestre 2021.
- **Les problèmes et les besoins des petites IG** : L'étude est toujours en cours. L'étudiant a jusqu'à présent réalisé une base de données comprenant toutes les IG représentées dans l'AREPO et a fixé les critères pour définir les petites et moyennes IG. Une enquête doit être soumise aux régions de l'AREPO et aux producteurs afin de recueillir des informations pour l'étude et d'élaborer des recommandations.

6. REUNIONS AVEC LES REGIONS MEMBRES DE L'AREPO CONSACREES A DES SUJETS SPECIFIQUES

- L'AREPO met en place un **groupe de travail spécifique avec les régions italiennes sur les "types de mesures" autorisés par l'article 71 du règlement sur les plans stratégiques de la PAC consacré à la "coopération"**. Son principal objectif devrait être d'identifier les types d'interventions en faveur des Indications Géographiques et des systèmes de qualité qui

pourraient et devraient être inclus et de proposer un projet commun de ces interventions. Les résultats seront partagés avec le reste des membres de l'AREPO.

- En avril, l'AREPO organisera une **réunion sur les systèmes nationaux de qualité avec ses régions membres allemandes**. Les régimes nationaux de qualité devraient être mieux pris en compte par les décideurs politiques de l'UE en tant qu'options viables pour atteindre certains des principaux objectifs de la stratégie "de la ferme à la table". En conséquence, l'objectif principal de cet échange devrait être de mieux comprendre ce sujet et de tirer des enseignements des bonnes pratiques existantes.

7. PROJETS EUROPÉENS

- **AGROSMARTglobal** (Programme Interreg Sudoe) : lancé en octobre 2019, l'AREPO a trouvé dans ce projet un réel intérêt pour les activités consacrées à la **protection des Indications Géographiques sur Internet**, ce qui constitue un véritable défi dans le contexte actuel, ainsi que pour les activités consacrées à la **promotion et à la commercialisation des IG sur Internet afin de rendre accessibles aux consommateurs les informations existantes sur les IG et leurs caractéristiques spécifiques de production grâce à des outils de communication efficaces**. L'AREPO jouera également un rôle clé dans la promotion, la mise en réseau et la diffusion des résultats auprès des représentants politiques stratégiques et dispose d'un **budget total de 118 360 euros**, cofinancé à 75 % par le FEDER, pour mettre en œuvre ses activités.
- **MOVING - Valoriser la montagne par l'interconnectivité et la croissance verte** (Horizon 2020) : Son objectif général est de renforcer les capacités et de co-développer des cadres politiques à travers l'Europe pour l'établissement de chaînes de valeur nouvelles ou améliorées qui contribueraient à la résilience et à la durabilité des zones de montagne, en valorisant les atouts locaux et en fournissant des biens privés et publics. L'AREPO contribuera à ce projet en impliquant les autorités régionales/locales et les associations de producteurs dans les zones de montagne de ses régions membres, en apportant son expertise dans l'évaluation des politiques et son expérience dans la promotion et la diffusion des résultats du projet. L'AREPO dispose d'un **budget total de 85.600 €**, financé à 100% par le programme H2020.

5. CONSEIL SCIENTIFIQUE

L'élargissement du Conseil scientifique de l'AREPO, grâce à la participation de nouveaux experts provenant d'un plus grand nombre de régions membres, est en cours. Plusieurs réunions auront lieu afin de consolider la structure et le fonctionnement du Conseil Scientifique, ainsi que d'approfondir les échanges entre ses membres. Une autre étape consistera à multiplier les occasions d'échanges entre le Conseil scientifique et le reste des membres de l'AREPO afin de mieux développer les positions de l'AREPO sur plusieurs thèmes prioritaires.

6. ASSEMBLEE GENERALE

Suivant la situation sanitaire actuelle, l'AREPO évaluera s'il convient de tenir une réunion physique pour sa prochaine Assemblée générale. En tout état de cause, à cette occasion, le nouveau Bureau exécutif de l'AREPO sera élu.

7. SITE WEB DE L'AREPO



Mars 2021

La rénovation du site web de l'AREPO est sur le point d'être finalisée. Il sera mis en ligne dans les prochains mois. Parmi les nouveautés, il affichera les nouvelles sections suivantes :

- **Bibliographie sur les études sur les Indications Géographiques** et les questions connexes ;
- **Carte des offres de formation des universités de** nos régions membres, proposant des cours entièrement consacrés aux indications géographiques et aux systèmes de qualité.